

CODE DE CONDUITE

1 DÉCEMBRE 2015

DESCRIPTION

Type : Document Interne

Date : 01/12/2015

Revision : 02

CODE DE CONDUITE

MESSAGE DU PRESIDENT ET DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

Chers collègues,

„Le monde change continuellement et avec lui, notre entreprise. Cependant, il est une chose qui ne change pas: notre engagement à respecter des normes éthiques rigoureuses. La réputation est l'une de nos plus grandes richesses et un facteur clé pour la réussite économique. Chacun d'entre nous a la responsabilité de la protéger jour après jour.“

Étant un groupe international de sociétés, nous devons respecter diverses règles sociales, politiques et juridiques que ce soit en Belgique ou à l'étranger. Même les infractions de la loi apparemment négligeables par les membres du conseil d'administration, directeurs et employés* peuvent sensiblement nuire à la réputation de notre entreprise et causer des dommages financiers considérables. En outre, les violations du droit peuvent entraîner de graves répercussions personnelles également pour les employés concernés et les organes de l'organisation.

Le présent code de conduite, de même que les autres politiques dont il est question dans ce code, décrit les valeurs, les principes et les modes d'action qui régissent la conduite des affaires au sein du groupe EURO-DIESEL. Il illustre l'objectif d'assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables (y compris les politiques internes) dans l'ensemble du groupe EURO-DIESEL et de créer un environnement de travail empreint d'intégrité, de respect et d'une attitude équitable et responsable. Il ne donne pas de consignes précises à mettre en œuvre dans n'importe quelle situation, mais entend plutôt rappeler ce qui est attendu de notre part au quotidien.

Le présent code de conduite s'applique à tous les administrateurs, les directeurs et les employés d'EURO-DIESEL à travers le monde.

Grâce-Hollogne, le 30 septembre 2015

Peter Grosch
Président

Philippe Gillain
Administrateur Délégué

* Dans l'ensemble des politiques liées à la « compliance », le terme « employé » et les pronoms/adjectifs s'y rapportant, comme « ils », « ses », sont réputés être génériques et inclure tous les genres.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE

1. RESPECT DES LOIS APPLICABLES ET DU PRESENT CODE DE CONDUITE
2. ORGANISATION INTERNE
3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
4. CONFLITS D'INTERETS
5. CONCURRENCE EQUITABLE
6. CONTROLE DES EXPORTATIONS
7. BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME
8. CONDITIONS DE TRAVAIL EQUITABLES/SECURITE AU TRAVAIL
9. PROTECTION DES INFORMATIONS ET SECURITE INFORMATIQUE

PREAMBULE

EURO-DIESEL Holding S.A. et ses sociétés affiliées (ci-après conjointement dénommées « EURO-DIESEL ») doivent respecter différentes règles sur les plans social, politique et juridique tant en Belgique que dans leurs autres pays d'activité. Toute violation des règles applicables par les employés et les instances de l'entreprise peut nuire gravement à son image et lui causer un préjudice.

Le présent code de conduite énonce les dispositions adoptées pour gérer la corruption, la législation sur les ententes illicites, le contrôle des exportations, le blanchiment d'argent, la sécurité au travail, la protection des informations et la sécurité informatique (formant la « politique de compliance »). Il décrit les valeurs, les principes et les modes d'action qui président à la conduite des affaires d'EURO-DIESEL. La politique de « compliance » a pour objectif de garantir le respect des prescriptions législatives et internes dans l'ensemble du groupe. Elle s'applique, sans préjudice des dispositions nationales pertinentes, dans tous les pays et à tous les employés et toutes les instances d'EURO-DIESEL. Un accord approprié est en outre conclu avec chaque partenaire commercial d'EURO-DIESEL afin d'assurer qu'il se conforme également aux règles applicables à EURO-DIESEL.

1. RESPECT DES LOIS APPLICABLES ET DU PRESENT CODE DE CONDUITE

Le respect de l'ensemble des dispositions législatives et autres en vigueur, ainsi que des politiques internes, est le fondement de toutes les activités d'EURO-DIESEL.

Il serait difficile d'énumérer toutes les prescriptions auxquelles les employés et les instances d'EURO-DIESEL doivent obéir à travers le monde ; le présent code de conduite décrit donc des principes fondamentaux.

L'ensemble des employés et des instances d'EURO-DIESEL doivent s'informer sur les dispositions législatives et les politiques internes qui s'appliquent à leurs tâches et s'y conformer. En cas de doute, ils doivent consulter le « Compliance Officer ».

2. ORGANISATION INTERNE

Afin de surveiller la mise en œuvre des principes visés dans le présent code de conduite, EURO-DIESEL désigne au poste de « Compliance Officer » d'EURO-DIESEL :

Jochem Korfsmeyer, LL.M.

- Avocat -

Téléphone : +49 (0) 6172 17705-90

Portable : +49(0) 174 3064864

E-mail : kanzlei@korfsmeyer.de

Luisenstr. 125

61348 Bad Homburg v.d.H./Allemagne

Le « Compliance Officer » est le partenaire à contacter en cas de doute. Il statue dans les cas traités dans la politique de conformité. Tous les employés peuvent lui adresser leurs suggestions ou leurs plaintes, et, en particulier, lui signaler d'éventuelles violations de la politique de "Compliance". Le cas échéant, la notification d'une violation de la politique de "Compliance" par un employé impliqué dans cette violation peut être interprétée en faveur de cet employé.

EURO-DIESEL a en outre mis en place un « système d’alerte ». Si un employé ne souhaite pas s’adresser à son supérieur pour aborder une plainte ou une violation de la politique de “Compliance”, il peut faire appel à M. Korfsmeyer en sa qualité de “Compliance Officer”. À la demande de cet employé, M. Korfsmeyer peut traiter son identité et les informations fournies dans l’anonymat et la confidentialité.

Les cadres d’EURO-DIESEL informent leurs subordonnés de façon appropriée sur la politique de “Compliance” et sa teneur et veillent à son application concrète. Les directeurs des filiales d’EURO-DIESEL répondent de la mise en œuvre du code de conduite et des politiques qui y sont liées dans leur entité respective.

Le Conseil d’administration d’EURO-DIESEL Holding S.A. procède à des audits réguliers et approfondis sur le respect de cette politique.

3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

EURO-DIESEL condamne les pratiques de corruption en Belgique comme dans les autres pays. Aucun avantage personnel ne peut être promis, proposé ou accordé ni à un fonctionnaire, ni à une entité ou un employé d’une autre société nationale ou internationale en contrepartie d’un traitement de faveur. Les employés d’EURO-DIESEL ne peuvent accepter de pots-de-vin ou engranger à travers leur travail un quelconque autre bénéfice que la rémunération que la société leur paie.

Davantage de précisions figurent dans la politique relative à **la lutte contre la corruption**.

4. CONFLITS D’INTERETS

Il fait formellement partie des tâches de tous les administrateurs, directeurs et employés d’EURO-DIESEL d’éviter les conflits d’intérêts entre leurs intérêts personnels privés (directs, indirects ou par l’intermédiaire de parties liées) et les intérêts d’EURO-DIESEL. Les intérêts d’EURO-DIESEL sont toujours prioritaires.

La prévention des conflits d’intérêts requiert par ailleurs que les administrateurs, directeurs et employés d’EURO-DIESEL évitent également la simple impression d’un traitement de faveur dans les opérations commerciales avec les clients, les fournisseurs, les consultants, les prestataires de services, les concurrents et les autres partenaires commerciaux d’EURO-DIESEL sur la base d’un lien personnel étroit avec l’une des personnes précitées.

Un exemple de conflit d’intérêts réside notamment dans l’exploitation à des fins privées d’opportunités commerciales, de biens ou d’employés de la société. Un conflit d’intérêts peut également survenir :

- lors de l’accession à une fonction d’un employé, directeur, consultant ou investisseur d’un client, d’un fournisseur, d’un consultant, d’un prestataire de services, d’un concurrent ou d’un autre partenaire commercial d’EURO-DIESEL ;
- en cas de relations d’affaires privées avec un client, un fournisseur, un consultant, un prestataire de services, un concurrent ou un autre partenaire commercial d’EURO-DIESEL.

En cas de doute, il est impératif de consulter le supérieur hiérarchique compétent et/ou de signaler le conflit d’intérêts potentiel et d’obtenir l’avis du “Compliance Officer”.

5. CONCURRENCE EQUITABLE

La politique commerciale d'EURO-DIESEL soutient et garantit une concurrence équitable. Pour assurer sa compétitivité, EURO-DIESEL s'appuie sur les performances, l'adéquation pour les clients et la qualité de ses produits et services. EURO-DIESEL respecte l'ensemble de la législation nationale et internationale sur les ententes illicites et la concurrence déloyale et en attend autant de ses concurrents. Les manipulations de prix ou de conditions et la conclusion d'accords sur le cloisonnement du marché sont interdites. Les accords interdits en vertu de la législation sur les ententes illicites ne peuvent pas non plus être remplacés par des actions concertées avec des concurrents ou par une coordination au sein d'associations sectorielles.

Davantage de précisions figurent dans la **politique relative à la lutte contre les ententes illicites (« antitrust »)**.

6. CONTROLE DES EXPORTATIONS

EURO-DIESEL respecte toutes les interdictions d'importation ou d'exportation établies par les législations nationales ou internationales, ainsi que les obligations d'obtenir une autorisation officielle dans certaines situations.

Davantage de précisions figurent dans la **politique relative au contrôle des exportations**.

7. BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

EURO-DIESEL entend participer à la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement d'actes terroristes et pratique une politique commerciale axée sur la connaissance de ses clients afin d'écartier tout risque, qui est conforme aux lois applicables.

Davantage de précisions figurent dans la **politique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent**, qui énonce une série de principes visant à éviter toute implication de nos directeurs ou employés dans des actes de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

8. CONDITIONS DE TRAVAIL EQUITABLES/SECURITE AU TRAVAIL

La prospérité d'EURO-DIESEL est largement tributaire de ses employés. Il s'inscrit donc dans le propre intérêt de la société que les conditions de travail soient justes dans toutes les implantations d'EURO-DIESEL à travers le monde, ainsi que chez ses fournisseurs.

L'exigence de conditions de travail équitables exclut toute forme de discrimination des employés en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine, de leur couleur de peau ou d'autres caractéristiques personnelles. EURO-DIESEL met un point d'honneur à ce qu'une attention particulière soit accordée à l'égalité des chances pour les membres de minorités au sein de l'entreprise.

EURO-DIESEL se fait un devoir d'être un employeur social partout dans le monde et de traiter ses employés avec respect et dans un esprit social.

De plus, la garantie de la santé et de la sécurité au travail ne relève pas seulement d'une obligation légale, mais traduit également notre responsabilité naturelle à l'égard de nos employés. La santé et la sécurité des employés comptent en outre parmi les facteurs essentiels du succès de l'entreprise. La sécurité et la protection au travail font donc partie intégrante de tous les processus opérationnels. Pour satisfaire à toutes les prescriptions en matière de santé et de sécurité au travail, nous avons constitué un « Comité pour la prévention et la protection au travail » (CPPT) et désigné un « Conseiller en prévention ».

Davantage de précisions figurent dans **la politique relative à la santé et la sécurité au travail**.

9. PROTECTION DES INFORMATIONS ET SECURITE INFORMATIQUE

L'utilisation des modes de communication et des technologies modernes comporte de nombreux risques pour la sécurité des informations et des données. Ces risques doivent être maîtrisés et, en parallèle, les prescriptions législatives doivent être respectées.

Le développement des systèmes d'information et de communication internes et le recours croissant aux services de réseaux extérieurs comme l'internet exigent que les employés d'une entreprise respectent en permanence les politiques et les réglementations applicables, car les solutions techniques ne peuvent à elles seules garantir la sécurité requise pour les informations dans l'ensemble du groupe EURO-DIESEL.

Davantage de précisions figurent dans **la politique relative à la protection des informations et à la sécurité informatique**.

Grâce-Hollogne, le 30 septembre 2015

EURO-DIESEL Holding S.A.
Conseil d'administration